



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

PLFSS

Question au Gouvernement n° 962

Texte de la question

PLFSS

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Carles Grelier.

M. Jean-Carles Grelier . Madame la ministre de la santé, sans doute comme moi avez-vous lu hier le rapport publié par la Cour des comptes qui décrit la trajectoire mortifère qu'emprunte depuis quelques années – et cette année encore – le financement de notre système de protection sociale. Sans doute avez-vous lu comme moi que les termes employés par les sages de la rue Cambon sont d'une exceptionnelle gravité.

Désormais, toutes les branches – assurance maladie, retraites, accidents du travail, autonomie – sont déficitaires, à l'exception de la branche famille.

M. Louis Boyard. Voilà ! Merci !

M. Jean-Carles Grelier . Il ne faut pas se réjouir de ce dernier point, parce qu'il est le signe d'une natalité et d'une démographie catastrophiques.

Au moment où vont s'ouvrir les débats sur la loi de financement de la sécurité sociale, quelles garanties nous donnez-vous que ces derniers n'aboutiront pas à un Munich de la santé, dans lequel nous n'aurions collectivement que la guerre et le déshonneur ?

Quelles garanties nous donnez-vous que nous partagerons avec le gouvernement ce degré de responsabilité qui nous permettra de donner aux Françaises et aux Français la certitude qu'il y aura demain, en 2026, en 2027 et en 2029 encore, une sécurité sociale ? Avec le groupe Démocrates, nous vous invitons à monter d'un cran. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Les débats sur le budget de la sécurité sociale commenceront cet après-midi, alors que notre sécurité sociale fête, cette année, ses 80 ans. L'enjeu est de pérenniser le haut niveau de protection sociale dont bénéficient les Français.

En 2025, le déficit s'élève à 23 milliards d'euros. Nous avons pris l'engagement de le diminuer. Dans la copie qui vous est proposée et dont vous débattrez, le déficit est prévu à 17 milliards en 2026. Malgré ce contexte difficile et des mesures de freinage qui nécessitent l'effort de tous, nous avons aussi prévu une hausse de 5 milliards des dépenses de santé. Ces dépenses sont destinées à financer des réformes structurelles pour la prévention et la labellisation des maisons France santé qui renforceront l'accès aux soins – un médecin à moins de trente

minutes et un rendez-vous dans les quarante-huit heures. C'est également cela qu'attendent nos concitoyens.

Vous avez raison : nous devons faire preuve d'une volonté commune au bénéfice de notre sécurité sociale. Cela passe par une visibilité pluriannuelle, comme vous l'avez dit. Je vous rejoins sur ce point : d'ici à la fin de l'année, je présenterai l'investissement consacré au cours des dix prochaines années aux établissements de santé, qui ont besoin de projets et de perspectives. C'est, là aussi, notre responsabilité. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Carles Grelier](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 962

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 novembre 2025